

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le 29 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, P. Cormier, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, A. Buzaré, JJ. Marteil, L. Monnerie, G. Thiery, L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, AM Garangé, C. Jourdain, MF Guillemot, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, L. Detrez, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud Conseillers municipaux

Absents excusés :

Marie-Madeleine Prévost qui a donné procuration à Marie-Christine Couf

Sonia Caroff « « à Anne-Maud Goujon

Pierrick Le Dro « « à Caroline Pecchia

Patrick Guilbaudeau « « à François Aubertin

Marylise Foidart « « à Françoise Ballester

Secrétaire : Françoise Ballester

Date de la convocation : 21 Novembre 2016

Date de l'affichage : 23 Novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

2016_128 : SACEM : AIDE À « L'ACTIVITÉ DES SALLES DE SPECTACLES » : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : F. Hervé

Dans le cadre de l'aménagement de sa politique culturelle, la SACEM peut accorder une aide pour les salles de spectacles développant les activités de diffusion, de production et de coproduction d'artistes, avec une programmation ouverte à la scène musicale émergente régionale, comme à la nouvelle scène nationale et internationale.

La Ville de Guidel sollicite donc pour l'exercice 2017 un accompagnement financier au projet d'activité de L'ESTRAN auprès de la SACEM pour un montant de 4 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission culture, vie associative, communication, animations, tourisme, jumelage du 2 novembre 2016

SOLLICITE pour l'exercice 2017 un accompagnement financier au projet d'activité de L'ESTRAN auprès de la SACEM pour un montant de 4 000 €.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 30 Novembre 2016

Le Maire,

François AUBERTIN

